



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 Juin 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-deux Juin à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni en Mairie sous la présidence de BLANC-COQUANT Roger, Maire

Présents Brigitte VIOLA, Sophie MONNOIS, Noémie KURA, Hassan BEN MANSOUR, Richard DOMPNIER, Jean-Michel MESCAM, Serge MICHEL, Benoit TRUCHET, Christophe VALLOIRE.

Excusé :

Date de Convocation : 15/06/2020

Date d'affichage : 15/06/2020

Nombre de conseillers :

En Exercice : **10**

Présents : **10**

Votants : **10**

Election du Secrétaire de séance : Serge MICHEL

Approbation du Compte-rendu de la séance du 01/06/2020 :

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur le compte-rendu de la séance du 1^{er} juin 2020 : Il est approuvé à l'unanimité

APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2019 ASSAINISSEMENT

Le Conseil municipal examine le compte administratif du Budget Assainissement qui s'établit comme suit :

SECTION EXPLOITATION :

• Dépenses	49 173.13
• Recettes	33 382.41
• Résultat exercice 2019	- 15 790.72
• Résultat antérieur	30 443.41
• Résultat de clôture	14 651.69

SECTION INVESTISSEMENT :

* Dépenses	11 619.79
* Recettes	7 649.27
* Résultat 2019	- 3 970.52
* Résultat antérieur	10 412.30
* Résultat de clôture	6 441.78

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

► **approuve** le Compte Administratif 2019 du Budget Assainissement qui présente un **excédent global de clôture de 21 093,47 €.**

APPROBATION COMPTE DE GESTION 2019 ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

► **approuve** le Compte de Gestion 2019 de la Trésorerie, qui est conforme au Compte Administratif de l'Assainissement et qui n'appelle ni observation, ni réserve de la part du Conseil Municipal.

AFFECTATION DE RESULTAT 2019 ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter les excédents de fonctionnement de **14 651.69 €** en report d'exploitation et l'excédent d'investissement soit **6 441.78 €** en report d'investissement.

VOTE BUDGET PRIMITIF 2020 ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal,

vu le projet de budget primitif 2020 :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

► **approuve et valide le Budget Primitif 2020** de la Commune qui s'équilibre comme suit :

- En section fonctionnement à **46 206.64 €** et
- En Investissement à **22 354.95 €**

APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2019 COMMUNE

SECTION EXPLOITATION :

• Dépenses	309 077.13
• Recettes	490 772.57
• Résultat exercice 2019	181 695.44
• Résultat antérieur	279 128.21
• Résultat de clôture	460 823.65

SECTION INVESTISSEMENT :

* Dépenses	287 474.16
* Recettes	281 899.05
* Résultat 2019	- 5 575.11
* Résultat antérieur	- 60 639.35
* Résultat de clôture	- 66 214.46

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

► **approuve** le Compte Administratif 2019 de la Commune qui présente un excédent global de clôture de **394 609.19 €**

APPROBATION COMPTE DE GESTION 2019 COMMUNE

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

► **approuve** le Compte de Gestion 2019 de la Trésorerie, qui est conforme au Compte Administratif de la Commune.

AFFECTATION DE RESULTAT 2019 COMMUNE

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'affecter le résultat 2019 Commune de la façon suivante :

virement au compte **1068** « besoin de financement de la section investissement » : la somme de **66214.46**
virement compte **002** « excédent de fonctionnement reporté » : la somme de **394 609.19 €**

VOTE BUDGET PRIMITIF 2020 COMMUNE

Suite à la présentation détaillée du budget, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

► **approuve et valide le Budget Primitif 2020** de la Commune qui s'équilibre comme suit :

- En section fonctionnement à **800 802.19 €** et
- En Investissement à **816 814.46 €**

► **Décide** d'afficher en Mairie, la note détaillée relative au Budget Communal

Pour financer le programme 2020 des travaux d'enfouissements des réseaux au Bottières, le conseil municipal décide de contracter un emprunt de 150 000 €.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

1 vote blanc (Monsieur le Maire) et 9 votes « pour » :

► **donne délégation** au Maire pour contracter cet emprunt.

<p align="center">Adhésion au groupement de commandes départemental du SDES pour l'achat d'électricité.</p>
--

Considérant l'intérêt de la Commune de Saint Pancrace d'adhérer au groupement de commandes précité pour ses besoins propres,

Le Conseil Municipal Assemblée Délibérante, après en avoir délibéré à l'unanimité :

1. **Approuve** les termes de la convention constitutive du groupement
2. **Décide** de l'adhésion de la **Commune de SAINT PANCRACE** au groupement de commandes pour l'achat d'électricité et des services associés, dont le SDES assurera le rôle de coordonnateur ;
3. **Autorise M. le Maire** à signer la convention constitutive du groupement et à signer toutes pièces à intervenir et à prendre toute mesure d'exécution en lien avec la présente délibération ;
4. **Décide** que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant. La participation financière de **Commune de SAINT PANCRACE** est fixée et révisée conformément à l'article 7 de la convention constitutive du groupement ;
5. **Donne mandat au Président du SDES** pour qu'il puisse collecter les données de consommation de chaque point de livraison et pour qu'il signe et notifie les marchés conclus dans le cadre du groupement de commandes dont **Commune de SAINT PANCRACE** sera membre.
6. **Décide** que l'ensemble des points de livraison en électricité seront intégrés aux futures consultations lancées par le SDES, y compris ceux dont la puissance souscrite est inférieure ou égale à 36kVA.

Questions diverses

1. **Adressage et fibre optique** : Pour faciliter l'arrivée de la fibre optique, il sera nécessaire de retravailler la numération des adresses afin qu'elles répondent aux normes voulues. Jean-Michel MESCAM et Christophe VALLOIRE s'en chargeront. Un rendez-vous est fixé jeudi 25 juin à 10h30 avec une personne en charge du déploiement de la fibre optique, le Maire Roger BLANC-COQUAND, Jean-Michel MESCAM et Christophe VALLOIRE seront présents, tous les conseillers intéressés pourront se joindre à eux.
2. **Travaux de la Cure** : le Maire Roger BLANC-COQUAND et Sophie MONNOIS demanderont deux devis supplémentaires pour diagnostic et propositions de travaux dans l'objectif d'assainir le bâtiment.

3. **Lac du Lou** : L'engazonnement autour du lac a été réalisé jeudi 18/06. Une réunion de la commission communication - tourisme est prévue le 2 juillet à 16h sur place pour réfléchir à l'aménagement du site.
4. **Lotissement le Saint Pé** : Rendez-vous avec le lotisseur pour envisager la finalisation des travaux dont la gestion du pluvial et la fourniture des documents nécessaires au transfert de la voirie dans le domaine public.
5. **Site internet** : Un certain ménage a été réalisé en partie pour mettre à jour les informations. Le contrat avec le prestataire Alliance Réseau prévoit un temps de maintenance du site. Contact a été pris avec celui-ci pour une aide à la gestion et au paramétrage du site.
6. **Emploi jeune été 2020** : La fiche de poste et les modalités d'embauche et de recrutement seront à l'ordre du jour de la prochaine réunion. Les tâches qui lui(leur) seront confiées seront plutôt en extérieur en renfort ou en soutien de Denis VALET, l'employé communal.
7. **DUP** :
Les pièces du dossier DUP ont été reprises pour en supprimer toute mention d'enrobage de la route de Bois Bozon, et la nouvelle version envoyée en préfecture.
La ligne budgétaire affectée à l'opération Bois Bozon a été supprimée du Budget communal.
Cependant, la régularisation foncière sera finalisée, puisque sur les 27 000 € prévus pour cette opération, 13 000 € avaient déjà été engagés par la municipalité précédente.
Le prestataire Mesuralp souhaitait organiser une réunion publique avec les propriétaires concernés, mais cela n'est pas possible (COVID-19) avant la date limite de réception des avis, fixée au 30/06/2020.
8. **Drainage des pistes des Bottières** : Travaux en cours, les fascines nécessaires au drainage ont été hélicoptées le jeudi 18/06.
9. **Déchets verts** : Plusieurs options ont été discutées et seront mises au vote lors du prochain Conseil Municipal.
10. **Ramassage des encombrants** : Il est rappelé que sur demande des administrés, l'employé communal organise la récupération des encombrants. Pour cela se rapprocher de la Mairie.
11. **Commission communale des impôts directs** : Une liste de 24 noms, dont les dix conseillers municipaux, sera transmise à la sous-préfecture après délibération lors de la prochaine réunion du conseil municipal pour nomination après tirage au sort « **par le Centre des Impôts** » pour 6 membres titulaires et 6 membres suppléants.
12. **Syndicat des pays de Maurienne (SPM)** : Les deux représentants, le titulaire et le suppléant seront désignés lors de la prochaine réunion.
13. **Tour de l'avenir** : Lors de l'étape du 18 aout avec arrivée à la Toussuire, Brigitte VIOLA, Sophie MONNOIS, Noémie KURA, et Christophe VALLOIRE sont volontaires pour être signaleurs sur les carrefours de la commune.

A Saint-Pancrace, le 22/06/2020

Le Maire,
Roger BLANC-COQUAND